

Règlement jeu-concours Soléa « Compte mobilité – Iphone XR »

ARTICLE 1

Soléa, société de transport de l'agglomération Mulhousienne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 945 551 018 00019 dont le siège est situé 97, rue de la Mertzau à Mulhouse (68100), domiciliée en cette qualité au dit siège, ci-après dénommée « l'organisateur », organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Compte mobilité – Iphone XR » Ci-après « l'Opération ».

ARTICLE 2 : Participation

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (incluant la Corse) exclusivement, à l'exception des personnes suivantes qui pourront participer mais ne remporteront pas de lots :

- du personnel de la société Soléa ainsi que de leur famille (même nom ou même adresse),
- de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'opération.

Pour participer, il est nécessaire d'avoir un smartphone avec un accès à internet et un compte Compte mobilité correctement complété.

ARTICLE 3 : Annonce

L'annonce de l'Opération est portée à la connaissance du public sur : le site internet, la page Facebook, la vitrine de l'agence commerciale à Porte Jeune et sur les rames de tram de la Société Organisatrice,....

ARTICLE 4 : Dotations

Dans le cadre de l'Opération, sera mis en jeu le lot suivant pour : Iphone XR d'une valeur unitaire de 855,28€

Un seul lot sera remis au participant ayant été tiré au sort

Un seul lot sera remis au joueur ou à l'équipe de joueurs gagnants.

Dans le cadre d'un lot remis à une équipe, le lot sera remis au joueur qui aura créé son espace personnel. Soléa ne saurait être fournir autant de lots que de nombre de personne composant l'équipe de participants.

Article 5 : Modalités de participation

5.1 Enregistrement des participations

Pour participer, le participant doit :

1. Avoir 18 ans ou plus.
2. Disposer d'un smartphone et d'un forfait mobile avec un accès internet. L'organisateur ne saurait prendre en charge les dépassements de forfait internet pour les participants ayant un forfait internet limité.
3. Avoir téléchargé l'application Compte Mobilité gratuite disponible sur Android et iPhone.
4. Avoir créé un compte sur l'application Compte mobilité et avoir :

Etape 1 : renseigné son adresse email, un mot de passe et validé ses coordonnées bancaires
Etape 2 : ajouté le service « transports en commun »
Etape 3 : validé son inscription en remplissant les champs : civilité, nom, prénom, date de naissance, pays, adresse complète, code postale, ville, téléphone
Etape 5 : avoir choisi l'option tarifaire Soléa qui me convient : à la consommation (voyage unitaire) ou à l'abonnement
Etape 6 : complété ses coordonnées bancaires

5. Consommer son titre Soléa à 1,34€ ou son abonnement Soléa entre le 23/11/18 et le 16/12/18 inclus.

Seuls les inscriptions complètes avec saisi des coordonnées bancaires sur l'appli Compte Mobilité et la consommation d'un titre de transport Soléa sur l'application Compte mobilité uniquement dans les dates ci-dessus feront foi et seront éligibles au tirage au sort.

Une vérification de l'éligibilité sera réalisée a posteriori. Si un participant est désigné gagnant sur une fausse participation (article 2), il perdra le bénéfice de sa dotation et celle-ci sera remise en Jeu.

Si le participant n'a pas consommé son titre de transport Soléa entre le 23/11/18 et le 16/12/18 et n'a pas été débité du montant de sa consommation due à savoir le 7 décembre 2018 pour un usage de son titre entre le 23 et 30 novembre 2018 ou 7 janvier 2019 pour un usage de son titre entre le 1^{er} et 17 décembre 2018, sa participation ne sera pas prise en compte.

Le participant s'engage à compléter de bonne foi son espace personnel sur l'application Compte Mobilité et à transmettre à la Société Organisatrice des informations exactes. Le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie.

Aucun autre moyen de participation à l'Opération ne sera pris en compte.

Chaque participant peut acheter un ou plusieurs titres de transports Soléa sur la période donnée sans pour autant que cela n'augmente ses chances de gagner.

Une seule dotation sera attribuée par gagnant (même nom ou même adresse email). Une même personne ne peut gagner qu'une seule dotation pendant toute la Durée de l'Opération.

L'organisateur et les participants à l'élaboration du jeu et les collaborateurs Soléa peuvent participer au jeu mais ne pourront pas gagner de lots.

5.2 Validité de la participation Seront notamment exclus

- toute demande de participation avec plusieurs comptes « Compte Mobilité » avec un même nom ou un même email. En effet, un seul et unique compte « Compte Mobilité » ouvert par personne possédant les mêmes noms, prénom et domicile,
- toute demande de participation réalisée au moyen d'une adresse email d'une durée de validité inférieure à 30 jours dans la mesure où l'utilisation de cette adresse email est contraire au bon déroulement du Jeu car celle-ci ne permet pas à la Société organisatrice de contacter le gagnant à la fin du Jeu et/ou de garantir au participant la bonne réception des emails d'offres commerciales ou d'invitations aux prochaines opérations malgré l'accord de ces derniers.

Pour les besoins du présent article, les adresses emails précitées sont habituellement dénommées adresses emails « jetables » proposées notamment par trashmail.net, jetable.org, ephemail.net, temporaryinbox, spambox.info, yopmail.com, etc.

Le participant est informé que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité, ce qu'il accepte. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation.

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

Article 6 : Remise des lots

GAIN

Le tirage au sort sera effectué entre le 17/12/2018 et le 23/12/2018 par l'étude de maître Guedj, et désignera le gagnant parmi l'ensemble des participants ayant réalisé une inscription complète sur l'appli Compte mobilité et ayant consommé un titre de transport sur l'appli Compte mobilité entre le 23/11/18 et le 16/12/18 inclus. Le gagnant sera averti de son gain par un message électronique (e-mail) saisi par le participant lors de son inscription sous 60 jours. Toute participation indiquant des coordonnées incomplètes, erronées ou falsifiées sera considérée comme nulle. L'organisateur se réserve le droit de vérifier les coordonnées des gagnants et leurs authenticités. Toute falsification entraîne l'élimination du participant et/ou gagnant. Le lot sera remis une fois la facture Soléa acquittée du montant de sa consommation de titre unitaire ou abonnement Soléa.

ARTICLE 7 : Information générales

7.1

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Le prix est accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à l'organisateur. Aucun équivalent financier ou contrepartie financière du gain ne pourra être demandé. Le gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du présent Règlement son lot ne lui serait pas attribué et remis en jeu par l'organisateur.

7.2

Les organisateurs se réservent le droit de publier on- et off- line le nom ainsi que la liste du lot remporté par le gagnant, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise de lot.

7.3

Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge ainsi que ses coordonnées postales. Toute fausse déclaration d'identité ou de fausses adresses entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà remis. Conformément à article 17 de la Loi Informatique et Libertés du 6/01/78, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données les concernant, en écrivant à :

Soléa
« Compte mobilité – Iphone XR »
97, rue de la Mertzau
68100 Mulhouse

7.4

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. En particulier, l'organisateur décline toute responsabilité pour le cas où les informations fournies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

7.5

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangée à la demande du gagnant.

7.6

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

7.7

Le règlement est déposé chez l'Huissier de Justice Valérie GUEDJ - 26 rue Victor Schoelcher à Mulhouse (68200).

7.8

Toute contestation sera soumise à l'Huissier de Justice.

7.9

Le règlement de ce jeu est disponible en ligne sur le formulaire de participation mais pourra être obtenu en version papier à titre gratuit (remboursement du timbre au tarif lent de la Poste en vigueur) à toute personne qui en fait la demande en écrivant à :

Soléa
« Compte mobilité – Iphone XR »
97, rue de la Mertzau
68100 Mulhouse

Fait à Mulhouse, le 20 novembre 2018